

**Discours de « La Ciotat Cœur de Parc » du 02 Mars 2008 Yatch Club « Sur les quais »
Prononcé par Alain MATESI Cofondateur et porte-parole de « La Ciotat Cœur de Parc »**

Mesdames et messieurs, chers amis, merci...

Merci, d'être présents aujourd'hui avec nous.

Merci, d'avoir toujours été présents et de nous avoir soutenu tout au long de cette formidable aventure.

Car il s'agit bien d'une aventure formidable que nous partageons ensemble et que nous continuerons de partager avec les générations futures.

Doit-on vous rappeler le chemin parcouru depuis plus de 2 ans ?

Le collectif «**La Ciotat Cœur de Parc**» est né en mai 2005, il s'était donné pour objectif de fédérer les associations locales autour d'un projet commun :

L'intégration du territoire de La Ciotat au futur Parc National des Calanques.

À l'époque, ceux qui croyaient au succès de cette initiative étaient peu nombreux vu l'absence de volonté politique affichée par la mairie.

Pourtant, en l'espace de 2 ans, le collectif a réussi à réunir 41 associations et à collecter plus de 4000 signatures favorables à l'intégration de La Ciotat au projet de Parc National des Calanques.

Ce résultat est avant tout le fruit d'un travail collectif, d'un travail constant de dialogue et d'information réalisé auprès de la population Ciotadenne.

Le 16 mars 2007, il y a tout juste 1 an, la réunion d'information organisée par «**La Ciotat Cœur de Parc** » a permis de mobiliser plus de 300 personnes. Pendant plus de 3H00, un Vendredi soir, sans qu'une seule personne ne quitte la salle de St Marceau surchauffée.

Ce fût pour nous, l'occasion, de présenter les enjeux du Parc National des Calanques avec une tribune d'experts et d'inviter les participants quels qu'ils soient à débattre. Ce fût une soirée exceptionnelle !!!

En juin dernier, le Collectif a organisé une rencontre avec les représentants des usagers de la mer (prud'homme de pêche, pêcheurs professionnels, plongeurs, plaisanciers, riverains,...) afin qu'ils puissent confronter leurs attentes par rapport à une possible intégration du territoire Ciotaden au projet de Parc National des Calanques.

Alors vous me direz et les chasseurs ?

Les chasseurs n'ont pas été oubliés... Lorsque nous avons voulu organiser une rencontre avec le GIP des calanques, qui été ravi et d'accord sur le principe, au dernier moment la mairie a annulé ce rendez-vous et a bien fait comprendre au GIP qu'il fallait attendre... Aujourd'hui, on se demande encore pourquoi !!!

Ensuite, La réflexion s'est poursuivie grâce à l'initiative de l'Atelier bleu (association membre de LCCP) qui a invité Jean-Marie Lafond, directeur du GIP des Calanques, à La Ciotat pour qu'il présente publiquement les travaux concernant le Parc National et les missions du GIP.

Parallèlement, au cours de ces deux dernières années, le Collectif a marqué de sa présence un certain nombre d'événements (l'opération Calanques propres, le salon Nautique, le forum des associations à La Ciotat, manifestations à Marseille...)

On se souvient également, du déclenchement d'une Éco-Alerte, tous vêtus de blanc, silencieux, en plein conseil municipal avec une bonne couverture médiatique et la présence de France 3 Méditerranée.

Notre présence était aussi au niveau Nationale, j'ai été nommé par le MEDAD (le Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable) à travers l'Alliance pour la planète et j'ai eu l'occasion durant 4 mois intenses, dans le cadre du Grenelle de l'environnement de porter ce projet avec une représentation forte, écoutée et entendue par le ministre Borloo et les différents ministères rattachés à la direction de la nature et des paysages.

Le 29 Novembre 2007, in extremis la commune de La Ciotat a décidé d'intégrer officiellement le GIP des Calanques.

Cette adhésion lui permet de siéger et de participer en faisant entendre sa voix, au processus de diagnostic et de concertation visant à la mise en place du Parc National.

C'est une formidable et belle victoire pour tous les Ciotadens et pour le Collectif « **La Ciotat Cœur de Parc** » qui une fois de plus a su mobiliser et convaincre tous les acteurs locaux, régionaux et Nationaux sur cette ambition d'excellence environnementale.

Aujourd'hui, rétrospectivement, on peut dire que la mobilisation a enfin payé.

Cela démontre bien que le mouvement associatif peut infléchir les décisions politiques lorsqu'il y a une volonté de dialogue et de concertation.

Je me plais à dire souvent que :

« Lorsqu'une cause est juste, elle est partagée, récupérée elle devient enfin universelle »

Aujourd'hui l'objectif de notre rendez-vous est double :

D'une part, il s'agit de fêter l'adhésion officielle de La Ciotat au G.I.P des calanques, organisme qui est en charge de la création du futur parc national des Calanques et

D'autre part, il va falloir envisager durablement et d'une façon responsable, l'avenir de notre commune au sein du Parc National des Calanques.

Car nous aurons bientôt le Parc National des Calanques de Marseille à La Ciotat, et c'est officiel !!!

En effet, le 21 Février, la semaine dernière, le préfet de la région PACA a été désigné, par le 1er ministre, « préfet coordinateur du suivi de la mise en place de la procédure du Parc National des Calanques dans les Bouches-du-Rhône et le Var ».

Cette nomination, mesdames, messieurs, chers amis, lance officiellement le début de la procédure de création du Parc National des Calanques.

Dans le courant de l'année 2008, l'avant-projet de création du parc doit être finalisé et validé pour être pris en considération par le Premier ministre.

Pendant l'année 2009, le dossier de création du Parc sera mis à l'enquête publique. Puis la procédure suivra son cours avec au final la promulgation d'un décret de création du Parc.

En 2010, nous aurons le Parc National des Calanques et c'est Aujourd'hui, ce que nous voulons fêter ensemble !

J'ai dit tout à l'heure qu'il s'agissait aussi de dessiner durablement et d'une façon responsable l'avenir de notre commune dans le Parc.

Le parc national est un formidable instrument de protection et de valorisation pour un territoire, il s'agira d'utiliser au mieux cet outil afin de lui donner un « sens. »

Pour bien comprendre les enjeux, il faut savoir ce qu'est un Parc national « nouvelle génération ».

Depuis la loi de 2006, un parc national comporte « un ou des Cœurs de Parc » et « une aire d'adhésion »

Le « Cœur de Parc » désigne les espaces terrestres et maritimes à préserver du fait de leur caractère exceptionnel .

L'inscription d'un territoire en « Cœur de Parc » constitue l'instrument de protection le plus élevé en France pour préserver un site de façon définitive avec des moyens humains et financiers conséquents garantis par l'Etat.

L'objectif est de laisser le site accessible au public, tout en le valorisant (grâce à un label reconnu internationalement) et en gérant au mieux sa fréquentation.

« L' aire d'adhésion » désigne le territoire des communes qui ont choisi librement d'adhérer à la charte du parc national qu'elles ont élaboré en collaboration avec le GIP des Calanques.

L'objectif de « l'aire d'adhésion » est de traduire concrètement l'idée d'une continuité et d'une solidarité écologique avec le Cœur de Parc grâce la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Alors, concrètement, quels sont les enjeux à venir pour notre commune ?

Le premier enjeu est qu'au cours de l'année, sur notre territoire, il va falloir déterminer le périmètre labellisé « Cœur de Parc ».

Notre Collectif estime que la totalité du site classé Ciotaden a vocation à être intégré dans le « Cœur de Parc » vu le caractère exceptionnel du site.

En effet, celui-ci présente selon les spécialistes un intérêt biologique, géologique et paysager majeur.

Les zones concernées seraient donc le cap Canaille, la route des crêtes, les falaises Soubeyrannes, Figuerolle, le Mugel, le Bec de l'aigle et l'île Verte.

Le classement en « Cœur de Parc » constituerait la garantie absolue de transmettre intact ce patrimoine exceptionnel aux futures générations.

Je vous propose de faire lire aux enfants présents dans la salle les 19 bonnes raisons de rejoindre le « Cœur de Parc »

À vous les enfants

(...)

Le deuxième enjeu est de mettre en place une politique de développement durable en cohérence avec le Parc National des Calanques.

En effet, l'adhésion au futur parc national constitue pour La Ciotat une formidable occasion, une opportunité de se donner les moyens de développer une politique environnementale exemplaire sur l'ensemble de notre territoire, en mettant en place par exemple un agenda 21 local, créateur de valeur ajoutée.

L'Agenda 21 local est un cadre de référence pour interroger ses politiques, ses actions, ses projets et ses pratiques au regard du développement durable et mieux guider l'action sur le long terme.

Il constitue un processus d'amélioration continu et un outil de travail et de réflexion extraordinaire pour les collectivités territoriales et les habitants.

Il encourage une dynamique sur le territoire.

Il pousse, notamment, la collectivité à s'ouvrir davantage à la population et aux autres acteurs du territoire, pour faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux projets et les enrichir.

Pendant des décennies, La Ciotat a été épargnée du béton grâce aux activités des chantiers navals et sa particularité géographique extraordinaire.

C'est la dernière ville de Méditerranée française avec un patrimoine naturel exceptionnel, un cœur de ville traditionnel, une absence de mitage de l'espace, une couronne verte quasi intacte, un site classé remarquable, un milieu marin exceptionnel, un patrimoine culturel authentique.

Ce sont là les vraies valeurs de La Ciotat qu'il faut impérativement défendre et préserver.

La Ciotat doit conserver cet atout inestimable et aller vers son avenir en préservant ses richesses naturelles par un développement durable réfléchi, en choisissant en connaissance de causes ses orientations.

Ne pas subir les changements avec des vues à court terme déclinées sans imagination, avec les conséquences désastreuses et irréversibles qu'a connus la Côte d'Azur pour aboutir en quelques années à un cadre de vie bétonné, mité, fragilisé, dénaturé, défiguré, appauvri à jamais.

Le virage du tourisme durable doit ainsi être choisi et non subi anarchiquement.

L'afflux constant de nouveaux habitants, actifs et retraités doit être réfléchi en matière d'urbanisme, de gestion de l'espace, du paysage, de prévention des pollutions et d'économie des ressources.

Seul un vrai Développement Durable tourné vers la préservation de la Nature fera la différence

L'évolution de La Ciotat doit ainsi s'inscrire dans un Développement Durable ambitieux, transversal, fédérateur, partenarial et responsable. La ville amorcera alors, son évolution sur de bonnes bases stables et durables.

Certes, un investissement de moyens et d'énergie au départ est bien sûr nécessaire, indispensable, mais il sera largement compensé par des bénéfices décuplés et durables provenant des résultats socio économique et environnementaux qui seront au rendez vous.

Le futur maire devra donner l'exemple pour ses actions en internes comme en externes et dans tous les domaines. Il devra élaborer, lancer et piloter une politique communale transversale et partenariale dans le cadre d'un agenda 21.

Mesdames et messieurs, chers amis,,

Au-delà de la richesse de la nature et des paysages, de la formidable spécificité de notre ville, il faut donner une valeur économique à la préservation de la biodiversité.

Chaque projet, chaque réflexion, chaque initiative, doit être mûrement pensé pour conserver notre patrimoine commun.

Il faut aller au-delà des clivages politiques et arrêter de penser qu'il suffit de repeindre les murs en verts pour faire du développement durable.

C'est du sérieux !

Il y va de la responsabilité des élus et de l'engagement de l'ensemble des acteurs de notre ville.

Mesdames et messieurs, chers amis, je vous remercie...